



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

N° DC2025-0026

D É C I S I O N

Portant attribution de la consultation afférente aux missions de coordination S.P.S. concernant le projet de réutilisation des eaux usées de la STEP d'Argelès sur Mer et la création de réseaux de transfert associés pour l'irrigation agricole

CC ACVI / BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019, et notamment son article R2123-1,

Vu le guide interne de la Commande Publique de la CC ACVI,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Vu le dossier de consultation des entreprises portant sur la consultation afférente aux missions de coordination S.P.S. concernant le projet de réutilisation des eaux usées de la STEP d'Argelès sur Mer et la création de réseaux de transfert associés pour l'irrigation agricole,

Vu la consultation simple lancée le 28 Janvier 2025 par courriel selon la procédure de l'article R2142-15 du code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour la réalisation des missions de coordination S.P.S. concernant le projet de réutilisation des eaux usées de la STEP d'Argelès sur Mer et la création de réseaux de transfert associés pour l'irrigation agricole,

Considérant le choix de l'entité adjudicatrice attribuant la présente consultation, à la Société **BUREAU VERITAS CONSTRUCTION** sise 1 place Zaha Hadid – COURBEVOIE (92400), SIRET 790 182 786 01529 ;

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250224-DC2025-0026-AI
Date de télétransmission : 24/02/2025
Date de réception préfecture : 24/02/2025

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER la présente consultation, portant sur la réalisation des missions de coordination S.P.S. concernant le projet de réutilisation des eaux usées de la STEP d'Argelès sur Mer et la création de réseaux de transfert associés pour l'irrigation agricole, à la Société **BUREAU VERITAS CONSTRUCTION** sise 1 place Zaha Hadid – COURBEVOIE (92400), SIRET 790 182 786 01529 et ce pour un montant de 20 760.00-€ HT (vingt mille sept cent soixante euros hors taxe, TVA en vigueur en sus),

ARTICLE 2 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

ARTICLE 3 : DE PRECISER que le présent acte fera l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat et d'une notification auprès du titulaire du marché,

ARTICLE 4 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier,

ARTICLE 5 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 24/02/2025.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du
fait de sa publication et sa transmission en
Préfecture
Le président,

Antoine PARRA.

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.